

Arrêté n° 2016-09.1 du 31 mai 2016 portant nomination du 1^{er} vice-président d'UBFC

Le Président de la COMUE UBFC,

VU le code de l'éducation et notamment ses articles 711-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » ;

VU les statuts de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 notamment ses articles 12 et 22 ;

VU la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

VU la délibération 2016.CA.09 du 30 mai 2016 portant désignation des vice-présidents délégués :

Nombre de suffrage exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Bulletins blancs/nuls : 10

Nombre de Pour : 19

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Olivier Prévôt est nommé 1^{er} vice-président délégué en charge de la structuration, des ressources humaines et financières ;

Fait à Besançon, le 31 mai 2016



Nicolas CHAILLET

Président d'UBFC